

Evolution réglementaire
post-incendie du
26/09/2019 à Rouen

22 juin 2021

Évolutions réglementaires post-incendie de Rouen

Votre site est certainement concerné ...

ORDRE DU JOUR :

1- Cadre réglementaire (DREAL Normandie) 14h - 16h

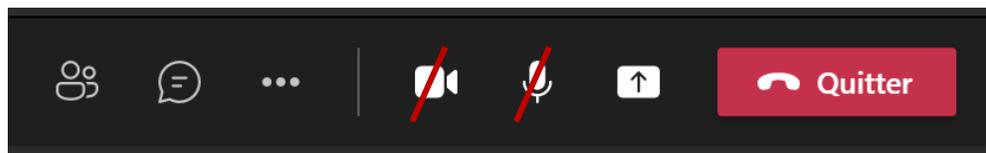
- Présentation globale des évolutions et principaux enjeux
- Périmètre d'application Entrepôts (rubrique ICPE 1510 modifiée)
Animation - films
- Périmètre d'application Liquides inflammables (réservoirs fixes et récipients mobiles)

2- Dynamique régionale (France Chimie Normandie) 16h - 17h

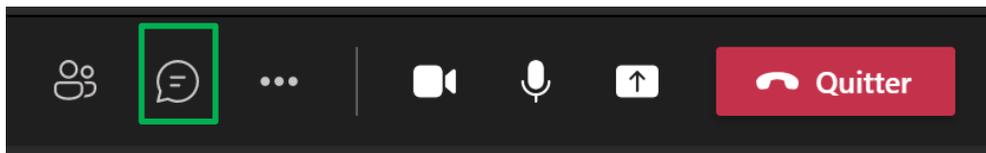
- Synthèse des échéances à venir
- Présentation du programme d'accompagnement envisagé (réunions, outils...)
- **Echanges autour de vos besoins Q/R**

Ingrédients pour un agréable webinaire...

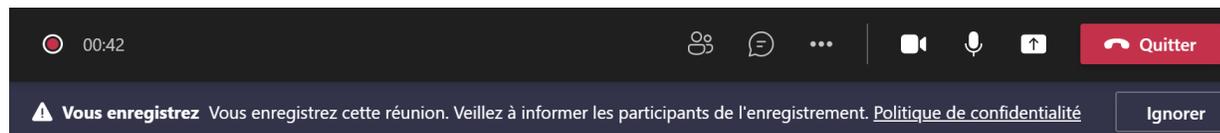
- Pour le confort sonore et un bon débit, merci de **couper micro + caméra**



- Au cours de la présentation, vous pourrez poser vos questions **par écrit via le fil de discussion**. Les réponses seront apportées à la fin de l'intervention lors de la partie « Questions/Réponses »



- Pour permettre de visionner ultérieurement cette réunion, ce webinaire est enregistré. En y participant vous acceptez d'être enregistré.. Vous pouvez demander une copie de cet enregistrement à l'animateur.



Post incendie de Rouen - Contexte

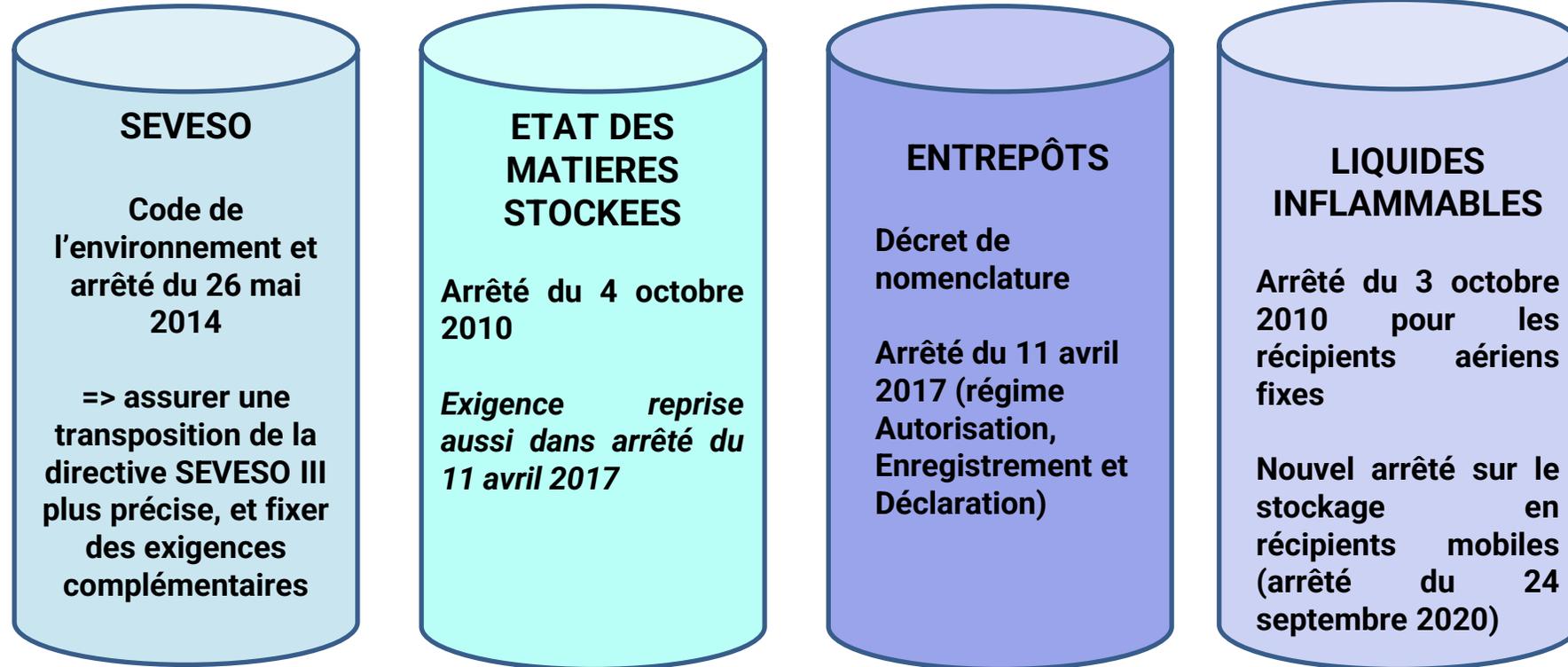
Volet réglementaire

4 piliers (Sept textes (à date))

à suivre : textes liquides inflammables enregistrement et déclaration)

Entrée en vigueur au
1^{er} janvier 2021
(plupart des mesures
entre 2023 et 2026)

En complément :
guides techniques
pour déployer la
réglementation



Extension du scope réglementaire
⇒ **de nouvelles installations industrielles concernées**

Synthèse des délais : SEVESO

Immédiat

Éléments des rapports des assureurs portant sur la maîtrise des risques tenus à disposition de l'inspection

Formation du personnel, y compris EE, sur la conduite à tenir en cas d'incident

1^{er} janvier 2021

Fréquences minimales d'exercices des POI Seveso Seuil haut : **tous les ans** versus tous les 3 ans

1^{er} janvier 2022

Etat des matières stockées

Préciser les moyens prévus par l'exploitant pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur pour mise à jour du POI après 1^{er} janvier 2022

1^{er} janvier 2023

Produits de décomposition émis en cas d'incendie

Pour les établissements SH : liste adressée au préfet au plus tard au 30 juin 2025 sans attendre le réexamen
Pour les établissements SB : 1^{er} janvier 2023 (sans faire nécessairement de complément EDD)

POI pour SB

Préciser les moyens prévus par l'exploitant permettant de mener les premiers prélèvements et analyses environnementales en cas d'accident
1^{er} janvier 2023 pour un nouveau POI ou à date de mise à jour du POI après 2023

Dans le cadre du réexamen (SH) :

Recensement des technologies éprouvées et adaptées à un coût économiquement acceptable permettant une amélioration significative de la maîtrise des risques, indépendamment de la classification des accidents concernés dans la matrice de criticité

Prise en compte par l'établissement SEVESO des effets DOMINO provenant de voisins non SEVESO (pour SB sur demande DREAL)

Synthèse des délais : Entrepôts 1510

Focus sur les installations existantes (classement modifié ou non) et les nouvellement soumis

Immédiat	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
<p>Eléments des rapports des assureurs portants sur la maîtrise des risques tenus à disposition de l'inspection</p> <p> Formation du personnel, y compris EE, sur la conduite à tenir en cas d'incident</p>	<p> <i>E ou A</i> : Etat des matières stockées</p> <p>Courrier Préfet et DREAL pour existantes nouvellement soumises</p> <p> <i>Sites déjà soumis au plan de défense incendie</i> : Dispositions sur prélèvements environnementaux + si POI : remise en état, nettoyage environnement, étude approvisionnement en eau > 2h</p>	<p> Produits décomposition émis en cas d'incendie (nvelle EDD ou mise à jour à date ultérieure)</p> <p> Interdiction de stockage liquides H224 en récipients mobiles fusibles > 30 L</p> <p> <i>Nouvellement soumises</i> : Débit et quantité eau extinction incendie selon D9, et détection automatique incendie</p> <p> <i>E ou A</i> : étude des effets thermiques (distance aux limites de site), puis mesures sous 2 ans et travaux sous 3 ans après étude</p>	<p> Plan de défense incendie (<i>D, E, A</i>)</p> <p> <i>Sites nouvellement soumis au plan de défense incendie</i> : Dispositions sur prélèvements environnementaux + POI : remise en état, nettoyage environnement, étude approvisionnement en eau > 2h</p>	<p> Renforcement des distances d'éloignement stockages extérieurs / parois entrepôt</p>	<p> Interdiction de stockage en récipients mobiles fusibles de liquides H225 - Non miscibles à l'eau > 30 L - Miscibles à l'eau > 230 L</p> <p> <i>D</i> : étude des effets thermiques (distance aux limites de site), puis mesures sous 2 ans et travaux sous 3 ans après étude</p>

Synthèse des délais : Liquides inflammables – récipients mobiles

Focus sur les points clefs

Immédiat	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2026
<p>Eléments des rapports des assureurs portants sur la maîtrise des risques tenus à disposition de l'inspection</p> <p>Formation du personnel, y compris EE, sur la conduite à tenir en cas d'incident</p>	<p>Courrier Préfet et DREAL pour existantes nouvellement soumises</p> <p>Etat des matières stockées</p>	<p>Interdiction de stockage de liquides H224 en récipients mobiles fusibles > 30 L</p> <p>Mise à jour de la stratégie incendie pour les installations existantes.</p> <p>1^{er} exercice (annuel) lutte incendie</p>	<p>Interdiction de stockage en récipients mobiles fusibles de liquides H225</p> <ul style="list-style-type: none">- Non miscibles à l'eau > 30L- Miscibles à l'eau > 230 L <p>Nouvelles règles d'implantation et d'organisation des stockages</p> <p>Nouvelles règles de dimensionnement des rétentions</p> <p>Renforcement sur rétentions déportées</p> <p>Détection incendie automatique – Stockage extérieur /couvert</p> <p>Ressources et réserves en eau et en émulseur de 20% supplémentaire</p> <p>Etude sur approvisionnement en eau au-delà de 3h</p>

Synthèse des délais : Liquides inflammables – réservoirs aériens fixes

Immédiat

Éléments des rapports des assureurs portant sur la maîtrise des risques tenus à disposition de l'inspection

Formation du personnel, y compris EE, sur la conduite à tenir en cas d'incident

1^{er} janvier
2022

Courrier Préfet et DREAL pour existantes nouvellement soumises

Etat des matières stockées

1^{er} janvier
2023

Sollicitation du Préfet pour un recours au SDIS (régime non-autonomie)

1^{er} janvier
2026

Nouvelles règles de dimensionnement des capacités de rétention

Renforcement des prescriptions relatives aux rétentions déportées

Mise à jour de la stratégie incendie pour prendre en compte le scénario 4

Ressources et réserves en eau et en émulseur de 20% supplémentaire
Etude sur approvisionnement en eau au-delà de 3h

PHASE 1 : Identifier et monter en compétences les entreprises industrielles et les prestataires logistiques concernés



Sensibilisations Piliers Entrepôts / Liquides Inflammables

1^{ère} Webinaire – Réunion Générale
Champ d'application des textes

Webinaires en 3 Ateliers
Prescriptions des textes (1 atelier par texte)

1^{er}
semestre 2021

22 juin

Septembre

Octobre/Novembre

Travail collaboratif
DREAL Ndie / FC Ndie / LSN



Travail collaboratif
DREAL Ndie / FC Ndie / LSN

- Développement d'un outil numérique d'autodiagnostic
- Test de l'outil
- Création d'une BDD d'entreprises régionales cibles



7 oct. Atelier 1 « Champ d'application de l'arrêté – Entrepôts 1510 »

12 oct. Atelier 2 « Champ d'application des arrêtés Liquides Inflammables »

21 oct. Atelier 3 « Prescriptions Entrepôts et LI (récipients mobiles et réservoirs fixes) »

- Partage de REX
- Actualisation de la BDD d'entreprises régionales cibles
- Guichet unique « 1^{er} conseil » avec relai vers les compétences régionales

Alerte sur les échéances 2021/2022
Identification des besoins des industriels
Diffusion outils :

- **Check-list informations indispensables à recueillir**
- **Identification des compétences régionales pour les bilans de conformité**

Alerte sur les échéances 2021/2022
Identification des besoins des industriels par exigences

- **Lancement de l'outil d'autodiagnostic**

Préparation des ateliers techniques

Phase 1 : programme d'accompagnement en Normandie

❑ Création d'un outil d'autodiagnostic

Questionnaire préalable :
Collecte des données utiles



Outil en ligne :
Aide au positionnement

En cours de développement

Etape 1 :
Recensement des entrepôts



Etape 2 :
Recensement des combustibles

Collecte de données pour le positionnement vis-à-vis de la rubrique ICPE 1510
Préalable à l'utilisation de l'outil d'autodiagnostic

Références :
- Nomenclature des ICPE - décret n° 2020-1363 du 24 septembre 2020
- Guide « entrepôts de matières combustibles » d'application de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié - version du 7 mai 2021

Etape 1 : Recensement des entrepôts

- ⇒ Listez TOUTES les installations pourvues d'une toiture sur votre site
Y compris si elles n'ont pas de parois extérieures
Ne pas tenir compte des silos, bennes fermées, containers, armoires
- ⇒ Détaillez les CELLULES compartimentées FE120 (coupe-feu 2h), le cas échéant
- ⇒ Parmi celles-ci, précisez dans lesquelles il y a du STOCKAGE
Y compris si elles ne sont pas exclusivement dédiées au stockage
Considérer dès lors qu'il y a du stockage de matières premières, produits intermédiaires, produits finis, conditionnements, ...
- ⇒ Calculez le VOLUME de chaque cellule avec stockage
Il s'agit du volume de l'entrepôt ou de la cellule, depuis les parois jusqu'à la toiture.
En l'absence de cellule («compartimentées FE120»), malgré la présence de zones dédiées à d'autres activités, prendre en compte le vol
Si vous avez répondu "non" à "stockage ?", inutile de préciser le volume

Installation avec toiture	Divisée en cellules ? (compartimentées FE120)	Stockage ?	Volume (m3)
Bâtiment A	Cellule A-1	oui	800
	Cellule A-2	oui	700
	Cellule A-3	non	
1			
2			
3			

Page 1

PHASE 2 : Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle (phase d'expérimentation) ...



Réunion Bilan 2021

Sensibilisations + Ateliers thématiques
Animation du réseau d'experts

Capitalisations

1er trimestre 2022

2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2022

Travail collaboratif

DREAL Ndie / FC Ndie / LSN :

- Définition des priorités d'actions (sensibilisation, ateliers, etc.) par rapport à l'identification des cibles
- REX autodiagnostic



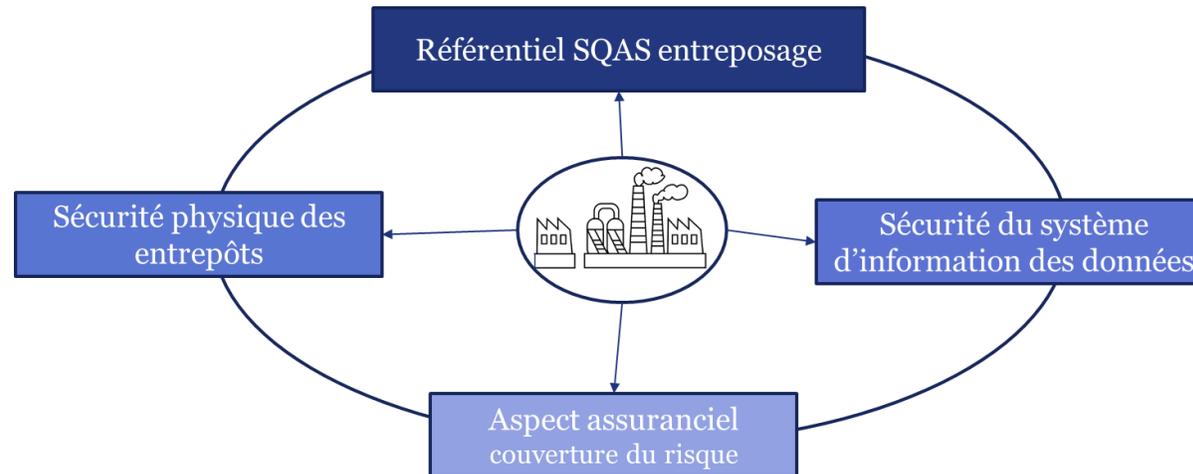
Rappels et Sensibilisations (élargissement du périmètre « Entrepôts 1510 », nouvelles échéances ...)

Ateliers thématiques développés pour monter en compétence entreprises / prestataires logistiques

- *REX d'industriels suite à la phase 1 de 2021 – REX des BE*
- *Renforcement du « guichet unique » 1^{er} conseil avec la mise en réseau des industriels et BE*



Diagnostic approfondi par tierce partie dans domaines suivants :



Production / diffusion guides

Echelle inter-régionale

- *Impact régional des notifications au 1^{er} janv 2022*
- *1^{er} REX sur les bilans de conformité pour les exploitants de stockage de LI*

Outils disponibles ...

- Guides DGPR : sur AIDA INERIS :
 - [Guide Entrepôts](#) – Fiche classement
 - [Guide Liquides Inflammables](#) : Partie A – Périmètre d'application
Partie B (réservoirs aériens) à venir Partie C (récipients mobiles)
 - Projets de textes LI Enregistrement et Déclaration (consultation en cours)

- Documents INERIS :
 - Tableau LC/SLC (à venir)
 - Protocole « matières combustibles » (à venir)
 - Protocole « nappe enflammée » (à venir – mise à jour du [guide existant](#))

- Page dédiée sur le [site internet](#) de la DREAL Normandie

- Mardis de la DGPR :
 - 03/11/2020 Evolutions Post-Lubrizol ([replay](#))
 - 08/06/2021 Entrepôts et liquides inflammables - champs d'application
 - 19/10/2021 La suite ...

Evolution réglementaires post-incendie de Rouen Votre site est certainement concerné ...

Echanges autour de vos besoins ...

Questions/Réponses

Evolution réglementaires post-incendie de Rouen

Votre site est certainement concerné ...

Merci de votre attention !

Contact : Amandine Lafitte alafitte@francechimienormandie.fr
Consultante - Service Ingénierie SSE & Innovation Industrielle
France Chimie Normandie 06 49 78 72 53